

Compte rendu

Assemblée Générale du 15 Novembre 2014

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport moral du Président
 - Tenue AG
 - Remerciements
 - Mot du Président
 - Courrier reçu
 - Calendrier 2014 et documents transmis
- 2) Approbation du rapport moral
- 3) Rapports financiers
 - Bilan financier 2014
 - Assurance Responsabilité Civile
 - Prévision budget 2015
- 4) Vote du quitus 2014 et prévision 2015
- 5) Renouvellement par tiers du C A
 - Sortant - D. ODESSER
 - Sortant – J. RIBY
 - Appel à candidature
- 6) Comité des Affaires Maritimes et Portuaires
 - Organisation
 - Réunion du 24 Juin 2014
 - Réunion du 14 Novembre 2014
- 7) Société Publique Locale (SPL)
 - Manifestations sur le domaine SPL
 - Parking résidents
 - Carburant
 - Sanitaires
 - Traitement des déchets
 - Utilisation cales de mises à l'eau et remorques
 - Liste d'attente
 - Passeport Escales
 - Connexion Wifi et Internet
 - Accueil des visiteurs
 - Bilan saison 2014
- 8) Conseil Portuaire (CP)
 - Représentation AUPPSV au CP
 - Documents CP
 - Réunion CP du 21 Novembre 2014
 - Réunion du CLUPPP du 21 Novembre 2014
 - Liste membres du CLUPPP
 - Elections 2015
- 9) UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)
 - AG UNAN de Décembre 2013
 - AG UNAN 35/22 du 13 Novembre 2014
 - Documents
- 10) Site Internet AUPPSV
 - Informations
 - Mail
- 11) Questions diverses
- 12) Conclusion du Président

POT DE L'AMITIE

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





1) Rapport moral

Tenue de l'assemblée générale

- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- Pour aujourd'hui, membres de l'Association 71 adhérents, présents et représentés 52, le quorum de 22 est atteint.
- Les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés.

Remerciements

Mes remerciements pour leur présence à notre Assemblée Générale :

à Mme NOEL, Directrice de la SPL, pour les ports de St Vaast et de Portbail.

à Mr AUGER, Administrateur de la SPL représentant la Municipalité de St Vaast.

Mot du président

Pour cette année 2014 nous sommes passés de 48 adhérents à 71. C'est une belle progression grâce aux efforts de présentation, de démarchage et d'appuis des adhérents.

Pour cette assemblée générale nous avons aussi quelques auditeurs libres (affiches et réunion du 14/11/2014).

Notre site Internet a pris tout son essor en cette année 2014. Chaque adhérent, ayant une adresse Internet, a pu recevoir les messages annonçant la mise en ligne de tous les nouveaux documents.

Ceux qui ne sont pas aguerris à cette pratique ou qui ne sont pas connectés n'ont certainement pas eu la même qualité d'information. Point qu'il va falloir améliorer en cette année 2015.

L'association a vécu aussi au rythme des élections communales. Il nous a fallu en attendre les résultats et les nominations qui s'en sont suivies.

Mi mai nous connaissons nos nouveaux correspondants :

M. Gilles AUGER membre du Conseil d'Administration de la SPL représentant la mairie de St Vaast, également représentant titulaire du Conseil Municipal au Conseil Portuaire et responsable du Comité des Affaires Maritimes et Portuaires mis en place par la Municipalité.

Mme Fabienne BARBEY, représentante suppléante du Conseil Municipal au Conseil Portuaire et responsable de la communication pour la Municipalité.

M. Jean LEPETIT, maire de St Vaast restant membre du Conseil d'Administration de la SPL au titre de son mandat de Conseiller Général.

Courrier reçu

La vie de l'Association c'est aussi gérer le courrier reçu. En annexe vous en trouverez le détail (Annexe 1 : Courrier reçu)

Calendrier 2014 et documents transmis

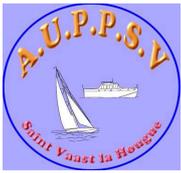
Vous trouverez en annexe un rappel du calendrier des actions qui ont été menées durant cette année et la liste des documents qui vous ont été transmis (Annexe 2 : Calendrier Année 2014 et Documents transmis).

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





2) Approbation du rapport moral

Voilà l'ensemble des actions de l'année 2014. Mais avant de reprendre en détails tous les points abordés lors de la dernière réunion du Comité des Affaires Maritimes et Portuaires, je vous invite à voter l'approbation du rapport moral :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie.

3) Rapports financiers

Bilan financier 2014

Le trésorier présente ensuite son bilan financier de l'exercice 2014 (Annexe 3 : Bilan 2014 et Budget 2015).

Assurance Responsabilité Civile

Suite à un courrier reçu de notre agence bancaire nous nous sommes rendus compte que notre association et ses dirigeants n'étaient pas couverts en responsabilité civile. Les démarches ont déjà été entreprises auprès de différents assureurs. Le coût envisagé serait d'environ 100 €.

Prévision de Budget 2015

Le trésorier présente ensuite le budget 2015 (Annexe 3 : Bilan 2014 et Budget 2015).

4) Vote du quitus bilan 2014 et approbation budget 2015

Quitus au trésorier pour son bilan financier 2014 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à l'unanimité.

Vote du budget provisionnel 2015 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Nous allons maintenant procéder au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme les statuts le prévoient.

Ont quitté l'association en 2014 :

Jacques ANQUETIL
André CHANDELEUR
Thierry JAMES

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Sont sortants en 2014 : Daniel ODESSER (se représente)
Jean RIBY (se représente)

1 poste reste à pouvoir.

Se présente : Jean MORAINÉ

Qui est contre la réélection des 2 sortants ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité de Daniel ODESSER et Jean RIBY.

Qui est contre l'élection de Jean MORAINÉ ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Election à l'unanimité de Jean MORAINÉ.

Félicitations à notre nouveau membre.

6) Comité des Affaires Maritimes et Portuaires

La municipalité de Saint Vaast a souhaité mettre en place un Comité des Affaires Maritimes et Portuaires pour faire le point, de façon périodique, sur l'ensemble des activités pêche et plaisance du port.

Cette réunion s'est tenue sous la direction de Gilles AUGER, 1^{er} adjoint délégué aux affaires maritimes et portuaires au Conseil Municipal, représentant de la municipalité au Conseil Portuaire et membre du Conseil d'Administration de la SPL.

Ce Comité a pour but de mettre en place un moyen de communication entre les élus et les représentants des différents acteurs du Port.

La 1^{ère} réunion de ce Comité a eu lieu de 24 Juin 2014.

Pour le premier exercice la réunion était entièrement ouverte et chacun a pu s'exprimer sur les sujets de son choix.

Suite au mode de fonctionnement des différentes instances de gestion, un certain nombre de questions ont été posées. (lire le compte rendu sur le site, mis en ligne le 6/08/2014)

La 2^{ème} réunion a eu lieu le 14 Novembre avec pour thème 'La Plaisance'. Les sujets abordés par l'association ont été élaborés lors de notre conseil d'administration du 4 Septembre 2014(Compte rendu mis en ligne sur le site).

Ces points concernaient la SPL et toute son action sur la vie du port, le conseil portuaire et le clupp. Vous retrouverez tous les sujets abordés et réponses dans le compte rendu de cette Assemblée Générale.

Pour la suite du compte rendu :

- *En italique les informations obtenues lors de la réunion du Comité des Affaires Maritime et Portuaires avant l'AG et auprès de Mme NOEL après l'AG.*
- En souligné les informations obtenues lors de la réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance de St Vaast (CLUPPP) du 21 Novembre 2014.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





7) Société Publique Locale

Manifestations sur le domaine de la Spl

Selon les tarifs en vigueur dans la Délégation de Service Publique (DSP), la participation des forains et animations culturelles, est très faible : 20 € pour les caravanes < 750 kgs, 40 € pour les caravanes > 750 kgs, 1,2 €/m² pour les grands manèges, 6 € ml pour les stands, 95 € pour les manges enfants.

Pas de participation financière de la municipalité mais une participation matérielle et humaine pour les manifestations culturelles.

Les plaisanciers résidents n'ont pas à en supporter les coûts.

Quel est le coût financier supporté par la SPL ? Il y a déjà eu une demande en 2013

Pour 2014 la somme perçue auprès des forains est de 2130 €, la différence de facture électrique entre Juillet et Août est de 1380 €. Pas de bilan sur l'eau.

Parking Résidents

Il n'y a jamais de contrôle pour la partie réservée aux plaisanciers, panneau peu incitatif.

Pouvons nous envisager la mise en place d'une barrière ?

Le coût serait de 4880 € pour 20 places, ce qui ne semble pas justifiable pour une garantie de place pour les mois d'été.

Le macaron ne sert donc strictement à rien et il n'est pas utile de continuer à le distribuer.

Carburant

La taxation des 15c par litre est toujours aussi inacceptable avec une différence pouvant aller à plus de 20c

Il y a donc intensification de l'utilisation des jerricans.

Nous demandons une ristourne de 10% en fin d'année pour les résidents après enregistrement.

Une action de ce type avait été mise en place en 2012, par la SPL, pour un achat supérieur à 1 000 litres ce qui ne se réalise pas pour les unités de plaisance sur le port de St Vaast.

Pour la station des plaisanciers les frais de fonctionnement (maintenance, système de sécurité) s'élèvent à 12 000 € et ne sont pas couverts par la taxation de 15c. Baisse des ventes pour l'année 2013. La consommation des plaisanciers est de 70 000 litres /an soit une recette de 10 000 €, pour les pêcheurs la consommation est de 2 millions de litres/an soit une recette de 60 000 € car leur taxation est de 3c.

Sanitaires

Les résidents souhaitent une diminution des tarifs de douches.

Nous assistons à un développement de combines.

Utilisation accrue des installations propres à chaque navire (contraire au Pavillon Bleu).

De plus en plus de ports pratiquent la gratuité des douches.

Nous demandons un tarif à moitié prix sur les jetons pour les résidents avec achat à la capitainerie et contrôle.

Pour 2013 la recette des jetons s'élève à 8800 €. Le montant des frais de fonctionnement des sanitaires est estimé à 14 000 € (eau, électricité, ménage, entretien et réparations).

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppv50@gmail.com





*On peut également intégrer cette dépense dans le montant de l'AOT.
On ne peut pas avoir 2 tarifs pour les jetons de douche.*

Cette intégration n'est pas demandée car elle ferait supporter ce coût aux petites unités.

*Il y a des problèmes de distribution d'eau chaude aux sanitaires de la Marina qui n'ont pu être résolus par un accélérateur.
Il faudrait refaire toute l'installation. En attente de devis.*

La distribution du code par la Marina à une population non autorisée entraîne quelques agressivités vis à vis des résidents qui se refusent à le donner. Rappel à faire par la SPL

Nous venons de rencontrer des actes de salissure volontaire des installations malgré un service d'entretien remarquable.

Nous rappelons que les sanitaires hommes de la Marina doivent être ouverts dès le 1^{er} Avril et avant le week end de Pâques si celui ci est au mois de Mars.

Traitement des Déchets

Sur le prospectus du Pavillon Bleu les plaisanciers sont incités à faire du tri. Pourquoi n'y a t'il toujours pas de container plastique face au ponton D ?

La demande est faite depuis fin 2013 et relancée régulièrement. Le ramassage, en période estivale, est aussi une difficulté rencontrée et signalée car la rotation n'est pas suffisante. L'utilisation des poubelles par les habitants de St Vaast reste aussi un problème à résoudre. Le coût d'enlèvement des ordures ménagères de 27 000 € est à la charge de la SPL.

Utilisation Cales de mise à l'eau et remorques

Le sujet a été abordé lors du précédent Comité des Affaires Maritimes et Portuaires, où en est on ?

Parking des remorques, où en est on ? Envahissement des parkings et terres pleins lors des belles journées de pêche.

Il faudra commencer par isoler la cale de l'école de voile.

Le sujet est toujours d'actualité et plusieurs solutions sont à étudier :

- *création d'une nouvelle cale, lieu, autorisation d'aménagement, coût.*
- *utilisation de la zone technique pour les remorques.*
- *tarifs attractifs sur 2 mois pour inciter les propriétaires à laisser leur zodiac sur le plan d'eau.*
- *densification des pelouses pour pouvoir y mettre les remorque derrière les véhicules, coût 58 € du m2.*

Sujet à nouveau abordé en CLUPPP avec les mêmes solutions à étudier.

Liste d'attente

Les listes d'attente sont consultables à la capitainerie avec une mise à jour par trimestre. Un bilan est également mis à votre disposition sur le site.

Pouvons nous avoir une mise à jour plus fréquente ?

Actuellement nous en sommes à : 0 demande en – de 5m, 49 en - de 6m, 26 en – de 7m, 1 en – de 8m, 2 en – de 9m, 8 en – de 10m, 3 en – de 11m, 0 en – de 12,5m, 5 en – de 13,5m.

En moins de 8m il y a même de la place et tout nouveau demandeur sera immédiatement servi.

Les plaisanciers, en liste d'attente, se voient devoir régler une redevance annuelle égale à 2 fois celle d'un résident s'ils veulent rester à St Vaast en attendant d'avoir leur place.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Il faut revoir cette redevance ainsi que la présentation des forfaits en les simplifiant (5 mois d'été et 7 mois d'hiver) car ces plaisanciers vont ailleurs pour une tarification bien moindre et ne reviennent pas alors que le port est vide en hiver.

Sujet à nouveau soulevé en CLUPPP.

Il y a des emplacements attribués aux professionnels du nautisme.

Pouvons nous en connaître la répartition ?

3 maximums par professionnel qui sont au nombre de 3 actuellement.

Passeport Escales

Quel est le nombre de cartes vendues ?

32 cartes vendues dont 22 utilisées. 96 nuitées ont été offertes et 76 ont été réglées. Le poste est déficitaire de 103 €. Se pose le problème pour 2015 où il y a obligation d'achat de 76 cartes dès la 2^{ème} année. La SPL est en cours de négociation pour ne pouvoir en prendre que 40.

Il y a des ports qui n'adhèrent pas au système ce qui pourrait expliquer la différence de 32 à 22. On peut regretter que les ports des îles Anglo-Normandes n'y adhèrent pas.

Comment faire évoluer le tarif en fonction du nombre de jours et longueur du bateau ?

Le coût de la carte est propre à chaque port et peut faire une modulation du tarif en fonction du nombre de nuitées et de la taille du bateau.

Connexion Wifi et Internet

Un fonctionnement très compliqué depuis le passage à la version gratuite.

Ces difficultés impactent également la version payante.

Malgré de nombreuses réclamations, un technicien de Netabord s'est enfin déplacé au mois d'Octobre. Une simple orientation d'antenne a amélioré sensiblement la connexion Wifi.

Reste la qualité du débit (max 1 mégabit) nécessitant un changement d'abonnement de ADSL (40 €/mois) en SDSL (200 €/mois) ou de support physique (fibre optique).

Pour les utilisateurs qui rencontrent encore des difficultés (particulièrement à l'intérieur des voiliers, l'utilisation d'une antenne Wifi s'avèrerait nécessaire. Voir si cette solution est envisageable pour les tablettes.

Accueil Visiteurs

Toujours pas d'amélioration dans l'accueil des plaisanciers visiteurs.

Qu'en est il de la subvention du Conseil Régional de 25 000€ attribuée à la SPL ? « Relation client, accueil touristique des plaisanciers visiteurs et gestion dynamique du plan d'eau »

Cette subvention nécessitait qu'il y ait une mise de fond équivalente par la SPL, non possible actuellement, donc perdue.

La mise en place de cet accueil nécessiterait d'avoir un zodiac supplémentaire de 11 400 €, frais de carburant 1 000 € et une personne supplémentaire durant les mois d'été pour un coût salarial de 13 525 €.

Pour l'année 2013, la recette de passage s'est élevée à 114 000 €.

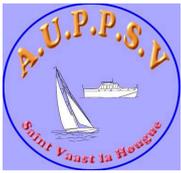
Bilan Saison 2014

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppv50@gmail.com





Quel est le bilan de l'année ?

Le nombre de bateaux a été en augmentation de 11 % ; le nombre de nuitées est en augmentation de 10 %.

Il y a un accueil des plaisanciers de Grandcamp pendant le dévasement de leur port au 4^{ème} trimestre 2014.

Combien de bateaux, qui effectue le règlement et sur la base de quel tarif ?

La SPL a accueilli 32 unités ce qui devrait représenter une recette de 20 000€. Les tarifs appliqués ont été ceux de St Vaast et c'est la municipalité de Grandcamp qui effectuera le règlement.

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

L'AOT n'est pas transmissible lors de la vente du bateau, aux ayants droits et copropriétaires, au conjoint survivant avec obligation de libérer la place.

C'est un frein à la vente des bateaux d'occasion et des tracasseries supplémentaires pour le survivant même si il a 6 mois pour s'exécuter. Lire l'article au lien suivant : <http://www.cppgj.fr/>

Certains ports sont entrain de faire évoluer ces dispositions. L'UNAN a pris en charge ce sujet.

Que peut on faire à St Vaast ?

La SPL reste sur l'application de la réglementation et laisse à l'UNAN le soin d'en obtenir une modification officielle.

En CLUPPP, les représentants du Conseil Général ont été formels sur le sujet, il n'y aura pas de dérogation à la réglementation.

Le règlement de la redevance peut se faire par prélèvement trimestriel à la demande du plaisancier.

Compte tenu des difficultés économiques actuelles, pouvons nous envisager un prélèvement mensuel ?

Compte tenu des frais supplémentaires que cela engendre et en particulier les frais bancaires, il faut envisager un surcoût pour le plaisancier pour cette opération. A chiffrer.

Sujet abordé en réunion du CLUPPP. La demande a été formulée auprès de l'organisme bancaire.

Plan Décennal Travaux

Point sur le dévasement

Probablement en 2016, coût envisagé de 400 000 € avec une provision de 200 000 €.

Point sur le rejointoiement

Coût estimé de 600 000 €. Tous les travaux dits d'entretien sont à la charge de la SPL.

Point sur l'installation du système de surveillance

L'installation du système de surveillance est en cours et devrait se terminer d'ici fin Novembre. La surveillance sera effective sur l'ensemble du port de manière fixe. Elle permettra également une surveillance des poubelles. Coût 49 000 €.

Point pour les pontons

La rénovation des 6 derniers pontons est à provisionner. Pour l'ensemble des pontons restant le coût est évalué à 850 000 € hors taxe soit 1 000 020 € TTC.

Tarifs 2015

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Selon la réglementation DSP, l'augmentation des tarifs doit se calculer sur Indice INSEE du 1^{er} Octobre. Cette année il est de 0.4%

Quelle est la justification de l'augmentation de 3% demandée par la SPL ?

Manque d'argent à tous les niveaux avec des besoins pour les travaux que l'on vient de voir. Une proposition à 2% a été présentée au Conseil d'Administration de la SPL du 23 Octobre 2014. Le président de ce Conseil a imposé les 3%.

En CLUPPP, les tarifs ont été validés en Conseil Portuaire à la majorité, les représentants des plaisanciers s'étant abstenus.

Quelle est la justification de l'augmentation de 2% pour Cotentin Nautic ?

Pas d'amélioration particulière de la prestation.

Augmentation de la location des bers non justifiée.

Cotentin Nautic possède une position de monopole et de nombreux plaisanciers se dirigent vers d'autres ports

L'augmentation ne doit pas être supérieure à l'indice INSEE.

Gilles AUGER doit rencontrer le directeur de Cotentin Nautic.

En CLUPPP, Gilles AUGER rapporte que Cotentin Nautic fait une demande d'augmentation de 2% pour la réalisation de gros travaux de mise en conformité du roulève, d'un coût de 20 000 € et d'une réactualisation de la man d'oeuvre. Adopté en Conseil Portuaire.

Pourquoi pas n'y a t'il pas d'augmentation des tarifs d'utilisation du domaine pour les forains et manifestations ?

Une redevance de 35 000 € est reversée au Conseil Général. A quoi sert-elle ?

C'est une redevance domaniale.

Propreté du Port

Il y a une rotation tous les jours pendant la saison estivale, 1 fois par semaine, en hiver, le vendredi après midi.

Pour les appareils de pêche non utilisés, relance et courrier aux pêcheurs pour les faire disparaître.

Depuis le passage à la SPL, les frais d'entretien des espaces verts du domaine maritime sont à sa charge, pour un coût de 5 600 €. La mairie étudie un contrat global pour toute la commune

Entretien zone technique

Rappel aux plaisanciers qu'il existe une réglementation d'utilisation de la zone technique et qu'il est nécessaire de nettoyer son emplacement après le carénage.

8) Conseil Portuaire (CP)

Représentation AUPPSV au Conseil Portuaire

Il y a un manque d'assiduité des représentants des Plaisanciers à l'exception d'un seul.

Pourquoi y a t'il dans le collège 'Plaisancier' des représentants désignés pour le Club de Voile et la SNSM alors qu'on refuse une place identique à l'Association ?

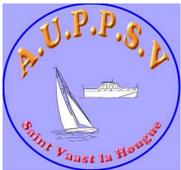
En CLUPPP, l'association se doit de passer par les élections pour avoir des représentants au Conseil Portuaire, le Club de Voile étant une association sportive possède un siège.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Documents Conseil Portuaire

Depuis 2010 l'accès aux documents était interdit aux membres du CLUPPP. Depuis Novembre 2013 ces documents sont enfin accessibles sur le site du Conseil Général.

Les comptes rendus sont très succincts.

Le budget 2013 est en ligne ce qui a permis de donner quelques chiffres tout au long de cette assemblée.

Sur le bilan 2013, hors carburant, pour des frais de fonctionnement de 899 473 €, la participation des plaisanciers résidents est à hauteur de 66 %. Avec les recettes des visiteurs cela se monte à 79 %. La participation des pêcheurs s'élève à 9 % (2% par la redevance pêche et taxe d'outillage, 7% par la taxation du carburant pêche).

Réunion CP du 21 Novembre 2014

Il y a eu absence de Conseil Portuaire au mois d'Avril (au moins 2 par an). Pourquoi ?
Problèmes de disponibilité des conseillers généraux.

Le prochain Conseil Portuaire aura lieu le 21/11/2014 à 16h00 où Jean RIBY s'y rendra en tant que représentant suppléant des « Plaisanciers ».

En attente du compte rendu.

En CLUPPP, 2 titulaires du collège 'Plaisanciers' étaient présents sur 5. Un débat a eu lieu sur le reversement de 300 000 € de la SPL à la mairie de St Vaast.

Réunion CLUPPP du 21 Novembre 2014

Le CLUPPP doit se réunir au moins un fois par an.

Depuis Novembre 2010 la 1^{ère} réunion du CLUPPP se tiendra le 21/11/2014 après le Conseil Portuaire.

Nous pensons que cette réunion doit se tenir avant le Conseil Portuaire afin que les représentants au collège 'Plaisanciers' puissent présenter l'avis des membres sur le futur et non pas uniquement sur des événements passés.

Il y aura présentation du budget 2013.

En CLUPPP, le budget 2013 a été présenté et commenté par 2 représentants du Conseil Général. Il a été demandé que les CLUPPP soit désormais placé avant le Conseil Portuaire. Jean RIBY a demandé une copie des documents présentés. Ils devraient lui parvenir courant semaine 48.

Liste des Membres du CLUPPP

Pouvons nous avoir accès à la liste des membres du CLUPPP ?

Quel est le nombre de membres à ce jour ?

Oui, à retirer à la capitainerie.

L'obtention de cette liste nous a permis de contacter nos adhérents qui en font partie. Sur 79 membres du CLUPPP, 14 sont adhérents à notre association. Chaque adhérent a été contacté par le Président.

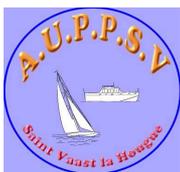
Pour cette réunion du CLUPPP, 14 membres étaient présents dont 5 de nos adhérents.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Elections 2015

Il va falloir préparer les élections de 2015 afin d'avoir un représentant de l'association au Conseil Portuaire.

Chaque possesseur d'une AOT recevra un bulletin d'adhésion au CLUPPP avec son contrat 2015. Cette adhésion est uniquement volontaire.

9) UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs)

Nous vous en rappelons ses buts principaux :

- union des navigateurs plaisanciers dans toutes les activités.
- représenter et défendre les intérêts des navigateurs et leurs associations.
- entretenir des relations avec les pouvoirs publics, les professionnels de la mer, les organismes nationaux et internationaux oeuvrant pour la protection de l'environnement marin.
- organiser ou participer à toutes les manifestations permettant d'informer les navigateurs.

Montant de l'adhésion à l'UNAN : 2 € par adhérent.

Diffusion de bulletins à raison de 2 par an.

Alertes principales en 2014 :

- Natura 2000.
- Modification de Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance (CSNPSN).
- Evolution de la D240 qui fixe les règles de sécurité.
- Environnement, peintures et antifoullings.
- Ports et mouillages, évolution des AOT.
- Modification des règlements de pêche.

Ne possédant pas d'UNAN départementale dans la Manche, l'AUPPSV s'est affiliée à l'UNAN Départementale 35/22 qui est la plus proche.

- nous avons assisté à la 1^{ère} AG de cette UNAN D 35/22 créée en début 2014.

Toutes les principales informations se retrouvent sur le site à la rubrique UNAN. Ceci doit vous permettre de suivre toutes les modifications des règles de navigation et de pêche.

AG UNAN le 9 Décembre 2013

Le compte rendu a été transmis et mis en ligne sur le site.

Les points abordés : Rapport moral, rapport financier, élections au conseil d'administration, révision des statuts, règlement intérieur, Assises Nationales de la Pêche de Loisir et de la Plaisance.

AG UNAN 35/22 du 13 Novembre 2014

Le compte rendu sera prochainement mis en ligne sur le site.

Notre participation nous a permis de rencontrer d'autres associations d'usagers pour un échange général sur nos modes de fonctionnement et nos relations avec les gestionnaires de port.

10) Site Internet de l'AUPPSV

Depuis le mois de Janvier le site de l'association, AUPPSV50, est opérationnel.

Chaque adhérent, possédant une adresse mail, y possède un compte avec un identifiant et un mot de passe.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Une majorité de thèmes est accessible au grand public.

Les thèmes relatifs au fonctionnement de notre association sont protégés et nécessitent une identification pour y avoir accès

A chaque nouvelle information mise en place sur le site, un message est envoyé à chaque adhérent donnant le thème de cette information ainsi que le lien pour un accès direct.

De ce fait plus de 50 messages ont été transmis.

Un seul regret, il n'y a eu aucun retour. Chaque adhérent peu également proposer un article.

*Mme NOEL informe l'assemblée de l'existence d'un nouveau site Internet pour le port de St Vaast.
Son adresse : <http://ports-manche.fr/port-saint-vaast-la-hougue/>.*

Un lien sur ce site existe aussi sur le site de l'AUPPSV.

11) Questions Diverses

Aucune question diverse n'a été soumise.

Y a t'il quand même des questions ?

Y a t'il des points non abordés ?

Entretien des pontons

Les anciens pontons sont dangereux dans leur extrémité. Ils auraient besoin d'être nettoyés pour éviter tout accident. Qui serait responsable ?

La SPL fait au mieux pour garder en bon état ces pontons.

Sujet abordé en CLUPPP. Il existe bien des revêtements de type peinture ou dalles granuleuses. Ce sont des matériaux qui ne tiennent pas sur les vieux bois. Le problème est identique sur les pontons neufs avec des matériaux de meilleure qualité.

Amarrage des bateaux

Un membre de l'assemblée fait remarquer que l'amarrage de certains bateaux laisse à désirer.

Bateaux ventouses

Procédures de déchéance de propriété mises en place par voie juridique. Les frais de dégagement et de destruction seraient à la charge de la SPL.

En CLUPPP, une procédure d'enlèvement de ces bateaux va être mise en place sans attendre les décisions judiciaires.

Exercice Incendie

Lors de l'exercice d'incendie le 15 Octobre, il a été étonnant de voir les pompiers dérouler leur tuyau jusqu'à la bouche d'incendie se trouvant près de USHIP. Il n'y a pas de bouches d'incendie le long des quais.

En cas d'incendie réel, c'est l'eau du port qui sera utilisée.

Déjections des chiens sur les pelouses

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com





Les pelouses sont parsemées de déjections canines. Que pouvons nous faire ?

Le port avait mis en place des poubelles ainsi que des distributeurs de sacs à cet effet. Tout a été rapidement vandalisé. L'opération n'a pas été reconduite et des sacs sont à disposition à la Capitainerie.

Bac à huile

Le bac à huile est parfois dans un état déplorable et c'est encore un problème d'incivilité. Il n'y a pas grand chose à faire.

16) Conclusion du Président

Nous voici arrivés à la fin de cette Assemblée Générale

Les prochaines dates à suivre jusqu'à la fin de l'année :

- 21 Novembre 2014 réunion du Conseil Portuaire.
- 21 Novembre 2014 réunion du CLUPPP.
- 8 Décembre Assemblée générale de l'UNAN.

L'objectif de rencontrer tous les présidents d'association (pêcheurs, club de voile, Yachting Club et autres) qui sont de la région n'a pas été réalisé. A voir pour l'année 2015.

Nous sommes 71 sur 660, nous progressons tout doucement. Action à poursuivre.

Il nous faut encore améliorer la communication autour du bassin. Vous connaître et vous reconnaître sur un ponton ou sur le quai est encore très difficile. Il faut voir si nous pouvons mettre en place une permanence. N'hésitez pas à nous aborder quelle que soit la question à poser ou le renseignement à demander.

Je vous remercie de toute votre attention.

Je clôture cette Assemblée Générale 2014

Le pot de l'amitié nous attend.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

